



PROCÉDURE CIVILE

La saisie des rémunérations

Comprendre et maîtriser la nouvelle saisie des rémunérations

Objectif

Cette formation a pour but de permettre aux participants de comprendre les raisons et la portée de la déjudiciarisation de la saisie des rémunérations, de maîtriser les nouvelles étapes procédurales issues du décret du 12 février 2025, d'identifier les points de vigilance, les lacunes du texte et les questions contentieuses ouvertes.

Thèmes abordés

Rédiger un commandement de payer et un procès-verbal de saisie ; identifier les sanctions applicables ; comprendre et distinguer les rôles respectifs du commissaire de justice répartiteur et du juge de l'exécution ; maîtriser les règles de répartition des sommes entre créanciers.

Programme détaillé

14h00 - 14h10

Introduction

- Présentation de la réforme : contexte législatif, objectifs de la déjudiciarisation et entrée en vigueur au 1er juillet 2025

14h10 - 14h40

I. Les conditions préalables et le commandement de payer

- Comprendre les règles de notification
- Identifier les mentions obligatoires du commandement de payer
- Identifier les sanctions applicables : nullité, caducité, irrecevabilité
- Maîtriser l'inscription au registre numérique des saisies des rémunérations

14h40 - 15h10

II. La phase amiable et le procès-verbal de saisie

- Comprendre la suppression de la conciliation obligatoire et le nouveau rôle amiable du commissaire de justice
- Maîtriser la désignation du commissaire de justice répartiteur

et ses règles de compétence territoriale

- Savoir rédiger le procès-verbal de saisie : mentions, délais et formalités d'inscription

15h10 - 15h40

III. L'intervention des créanciers et le paiement

- Comprendre l'absence d'effet attributif immédiat de la saisie des rémunérations
- Maîtriser les conditions et formalités de l'intervention des créanciers tiers
- Maîtriser la procédure de répartition : projet, observations, état de répartition et contestations

15h40 - 16h00

IV. Le rôle du juge de l'exécution

- Identifier les cas d'intervention du juge de l'exécution et ses pouvoirs
- Maîtriser les règles de compétence et de représentation devant le juge
- Identifier les sanctions à l'encontre de l'employeur tiers saisi



Conférence animée par

**Kevin
Castanier**

Maître de conférences
Université de Rouen Normandie

Tarif : 330 €



Date

25 septembre 2026
(14h00 - 16h00 en direct)



Durée

4 heures *

* 2 heures de Webconférence
en direct + 2 heures facultatives
de validation des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes



Niveau 2

Intermédiaire :
approfondissement des
connaissances et des pratiques



Lieu

Paris ou à distance



Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





PROCÉDURE CIVILE

La saisie des rémunérations

Comprendre et maîtriser la nouvelle saisie des rémunérations

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **330€ TTC**

Date : **le 24 juin 2026 de 14h00 à 16h00**

Je choisis de suivre la formation : **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*
 en présentiel : 3 rue de Nesle 75006 Paris

J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

